

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois d'avril, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : CAPINIELLI Marie-Josèphe, DELPOUX Jean-Louis, MARCHETTI François, MONTIROSSI William, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, ROSSI François, SEITE Jean-Marie

Secrétaire de séance : MONTIROSSI William

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- Constatant que le compte administratif fait apparaître
UN EXCÉDENT de fonctionnement d'un montant de 30 047,39 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 8	Absents 2	Excusés 6
VOTE PUBLIC		
Pour 8	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/011

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

OBJET : Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-24 810,53 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 857,92 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	30 047,39 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	284 877,48 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-133 522,32 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 30 047,39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	30 047,39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230405-2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président, Monsieur Pierre POLI

(Signature of Monsieur Pierre POLI)